



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 14 novembre 2024
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
08/11/2024

Date de publication
18/11/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUXX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

BONNEFOUX Chantal a donné procuration à RANC Sylvie.
FISCHER Lionel a donné procuration à MALEN Serge.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à CACELLI Alex.
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absent excusé :

ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

Nature de l'acte : 7.1.3 Tarifs des services publics
DELIBERATION N° 2024-11-85

OBJET : DUREES ET TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire

VU la délibération n°2018-05-45 du 3 mai 2018 fixant les tarifs des concessions du cimetière,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des concessions funéraires de plus longue durée pour répondre aux souhaits des personnes et d'actualiser les tarifs des concessions,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 4 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les tarifs des concessions du cimetière et de la redevance d'utilisation du dépositaire communal présentés ci-dessous :

Type de concession	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans
Case du columbarium (3 urnes)	360 €	720 €
Type A : 3 places	400 €	800 €
Type B : 6 places	650 €	1 300 €
Dépositaire	30 € pour les 6 premiers mois et 20 € par mois à partir du 7 ^{ème} mois jusqu'au 12 ^{ème} mois.	

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

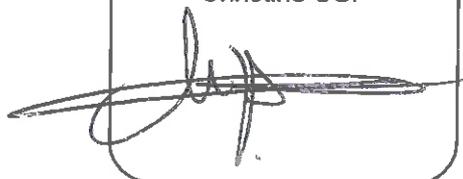
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/11/2024 de la publication le 18/11/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.